



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/HRC/6/L.48
13 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Sixième session
Point 10 de l'ordre du jour

ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Égypte (au nom du Groupe africain): amendements au projet de résolution A/HRC/6/L.40

6/... Mandat de la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Soudan

1. Supprimer les cinquième, huitième et neuvième alinéas du préambule.
2. Remplacer le paragraphe 1 par le texte suivant:
 1. *Décide* de reporter l'adoption d'une décision relative à l'examen, à la rationalisation et à l'amélioration du mandat de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme au Soudan à la huitième session du Conseil en juin 2008;
3. Après le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:
 2. *Prie* la Rapporteuse spéciale d'engager un dialogue ouvert et constructif avec le Gouvernement soudanais dans le cadre de son mandat et de coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les mécanismes des Nations Unies concernés, en tenant compte des résolutions et des rapports pertinents, notamment du rapport final sur la situation des droits de l'homme au Darfour établi par le groupe d'experts (A/HRC/6/19);
4. Modifier la numérotation des paragraphes suivants en conséquence.
